



Chez PPG, nous pensons qu'agir de manière éthique est tout simplement la bonne chose à faire. Nos valeurs, y compris l'approvisionnement responsable des minéraux utilisés dans nos produits, sont des principes qui s'étendent à nos fournisseurs. Nous étendons ces valeurs à nos fournisseurs par le biais du [Code de conduite des fournisseurs de PPG](#).

PPG s'engage à respecter une conduite commerciale éthique et un approvisionnement responsable. Nous travaillons avec diligence avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour nous assurer que nos produits n'intègrent pas de minerais de conflit, de cobalt, de mica et de silicium provenant d'entités qui financent directement ou indirectement des conflits ou qui peuvent être liées à des violations des droits de l'homme, dans le but de soutenir le développement de l'économie dans certaines zones à haut risque.

les "minerais de conflit" comprennent actuellement la cassitérite, la colombite/tantalite et la wolframite (dont les dérivés les plus courants sont respectivement l'étain, le tantale et le tungstène) et l'or - communément appelé 3TG. Ces minerais de conflit sont préoccupants car les mines de la République démocratique du Congo (RDC) et des pays environnants sont des sources importantes de ces minerais. Certaines de ces mines sont contrôlées par des groupes armés qui financent leurs conflits grâce aux activités minières. La Commission américaine des opérations de bourse (la "SEC") a adopté des exigences en matière de déclaration et d'information sur les minerais de conflit afin de promouvoir l'objectif humanitaire consistant à mettre fin aux conflits violents et aux traitements inhumains en RDC et dans les pays voisins, qui ont été partiellement financés par l'exploitation et le commerce des minerais de conflit. D'autres minéraux, notamment le cobalt, le mica et le silicium, peuvent également provenir de régions où il existe un risque de violation des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement de ces minéraux.

Comme le décrit plus en détail le code de conduite des fournisseurs de PPG, PPG s'engage à respecter une conduite commerciale éthique et à s'approvisionner de manière responsable. Nous travaillons avec diligence avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour garantir la conformité avec les règles de la SEC sur les minerais de conflit et pour nous approvisionner en minerais auprès de fournisseurs éthiques. Cependant, la chaîne d'approvisionnement internationale des minéraux est complexe et leur traçage est difficile. Un grand nombre de matières premières contenant des minerais de conflit et des minerais préoccupants utilisées par PPG sont passées par divers intermédiaires avant d'arriver chez PPG. PPG ne s'approvisionne pas directement auprès des fonderies ; par conséquent, nous devons compter sur nos fournisseurs pour identifier les sources de minerais de conflit et de minerais préoccupants et pour déclarer le statut de minerais de conflit de leurs produits.

Conformément à l'engagement de PPG en matière de responsabilité sociale et de développement durable, PPG a mis en place un processus visant à faciliter le respect des lois applicables imposant la divulgation des minerais de conflit, y compris l'adhésion à la Responsible Minerals Initiative ("RMI") et la réalisation d'un contrôle préalable de la source et de la chaîne de possession à l'aide du Responsible Minerals Assurance Process ("RMAP") de la RMI. Nous nous engageons à faire des efforts raisonnables pour exiger que nos fournisseurs :

- procèdent à un contrôle préalable de sa chaîne d'approvisionnement conformément au guide de l'OCDE sur le contrôle préalable des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque et au RMAP, et déterminer la source de tout minerai de conflit ou produit contenant des minerais de conflit fourni à PPG ;



- fournissent les informations sur les sources de minerais de conflit raisonnablement demandées par PPG et nécessaires pour soutenir nos obligations de diligence raisonnable et de déclaration en vertu des règles de la SEC sur les minerais de conflit ;
- nous informent si un produit fourni à PPG contient des minerais de conflit provenant de la RDC ou des pays environnants ; et
- s'engagent à être ou à devenir "sans conflit".

Nous travaillons également avec les fournisseurs d'autres minéraux préoccupants afin de retracer l'origine de ces minéraux et de nous assurer que nos fournisseurs respectent leurs obligations en vertu du code de conduite des fournisseurs de PPG.

Les fournisseurs qui ne sont pas en mesure de fournir des informations adéquates sur la source des minerais de conflit ou d'autres minerais préoccupants dans les produits fournis à PPG seront évalués par le service d'approvisionnement mondial de PPG et pourraient se voir refuser de futurs contrats avec PPG. En outre, notre code de conduite des fournisseurs prévoit que nous pouvons mettre fin à tout accord avec un fournisseur qui ne peut pas éliminer les produits contenant des minerais de conflit ou d'autres minerais dont la chaîne d'approvisionnement finance ou soutient des conflits armés ou des violations des droits de l'homme.

PPG reconnaît que le champ d'application et les exigences de diligence raisonnable en matière d'approvisionnement responsable en minerais de conflit sont en constante évolution. Par conséquent, les équipes interfonctionnelles et la direction examinent nos politiques et procédures afin d'assurer la conformité et la sensibilisation. Des ressources additionnelles peuvent être trouvées ici :

- [Code d'Éthique de PPG](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Notre participation à l'Initiative pour un mica responsable](#)
- [Politique de durabilité](#)
- [Rapport annuel sur le développement durable](#)
- [Informations sur les droits de l'homme](#)